



Le père Perrot

Au début de l'été, alors que nous nous apprêtons à marquer le dixième anniversaire du Collège Supérieur, nous avons eu la douleur de perdre le père Marc Perrot. Ancien directeur de Sainte-Marie Lyon, il présidait la Fondation des Maristes de Puylata qui soutient le Collège Supérieur depuis sa naissance. Rien sans son soutien n'aurait été possible. Par sa confiance et son audace, il fut un maître.

Il ne laisse ni doctrine ni directives. *Notre héritage est sans testament*¹. Un maître enseigne par ce qu'il est, on recueille ce qui échappe de lui.

Directeur pendant 33 ans, il a conduit son école aux sommets. La réussite et la prospérité de son établissement l'ont fait passer pour un entrepreneur ambitieux, déterminé et habile. Quand un homme réussit on le croit volontiers malin. Or nous avons appris de lui que les lois du succès ne sont pas celles des malins, qu'une œuvre ne s'édifie pas sur le calcul ou l'arrivisme. La réussite, particulièrement dans l'éducation, veut au contraire un dépouillement de tout esprit de vanité. On voit des étudiants à courte vue qui s'abîment l'esprit comme d'autres s'abîment les yeux, ou des cupides qui sèment la ruine, ou encore des vainqueurs qui ont tout trahi. La vanité leur fait perdre ce qu'ils gagnent. Le père Perrot est resté enfoui en son œuvre comme le moine du désert l'est dans sa cellule. C'est une rude pauvreté que le dépouillement sans feintes de nos propres réussites.

Ainsi les lois de la réussite sont-elles exactement celles de la générosité. On croit que le généreux méprise ses intérêts, mais quel combat d'homme libre peut-il mener, celui qui n'a rien à défendre ? Dans une société complexe le chrétien n'existe que par les intérêts qu'il défend. La liberté d'une école se défend. Le père Perrot savait qu'une liberté ne s'octroie pas mais se prend, que quémander une liberté c'est déjà l'avoir perdue.

J'ai recueilli du père Perrot la nécessité du risque. Ce n'est pas par jeu que l'on risque, pour se donner une palpitation de liberté. S'il y a risque c'est parce que la nouveauté n'est pas planifiée. Un plan, cela vaut pour les processus de production, non pour l'action. Il déroule le canevas d'un avenir déjà mort comme un passé. Aussi l'arriviste est-il conformiste, il répond aux attentes de la société telle qu'elle est. Mais aucun éducateur ne peut se résigner à disposer les esprits pour la société telle qu'elle est. Aux professeurs le père Perrot disait : vous n'êtes pas propriétaires de vos élèves. A cette condition s'ouvre l'espace où croît une liberté neuve. Combien de professeurs inquiètent leurs élèves et les forment au calque parce qu'ils s'identifient à leurs résultats, prenant leur échec comme une vexation et leur réussite comme une victoire ? L'espérance ne planifie pas.

Il fut un lutteur obstiné. Le dur, on le sait, est la constance, l'art de persévérer, dans l'obscurité souvent, traversant des déserts, et la solitude. Or cette persévérance puise à la même source que le risque, auquel on est tenté de l'opposer : l'espérance. Celle-ci permet justement la confiance du serviteur qui, se sachant inutile, laisse croître sans souci, la nuit, le champ qu'il travaille le jour. Ainsi la confiance mise dans les personnes pouvait passer pour une perspicacité psychologique ou, pire, pour une méthode de management. Mais la confiance donnée vient d'une confiance reçue et cette confiance n'est autre que l'abandon à Dieu. *L'épreuve produit la constance, la constance produit la fidélité éprouvée, la fidélité éprouvée produit l'espérance*².

Jean-Noël DUMONT

¹R. Char *Fureur et mystère*

²Rm 5,3-4

Thomas Bourgeois, agrégé de philosophie.

Ce texte reprend son intervention dans le cadre du cycle sur les Libertés Fondamentales.

On connaît l'importance décisive pour l'histoire du droit positif moderne, de l'œuvre de Beccaria, publiée en 1765. On peut lire dans *Des délits et des peines* (ch. XVI) : « un homme ne peut être déclaré coupable avant la sentence du juge, et la société ne peut lui retirer sa protection tant qu'on a pas établi qu'il a violé les conditions auxquelles elle lui avait été accordée » ; on retrouve ce principe formulé positivement dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, à l'article 9 : « *Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.* ».

Beccaria se justifie : « Le dilemme n'est pas nouveau : ou le délit est certain, ou il ne l'est pas ; s'il est certain il ne faut pas lui appliquer d'autre peine que celle qu'ont fixée les lois, s'il est incertain on ne doit pas torturer un innocent, puisque tel est selon la loi, un homme dont les délits ne sont pas prouvés ». Nous le voyons, l'enjeu essentiel est de mettre en place une procédure qui repose sur la fiction systématique de l'innocence de la personne mise en cause, de façon à ce que la charge de la preuve incombe à l'accusation. Du point de vue de la procédure pénale, ce principe est donc capital : il apparaît comme un artifice qui vise à favoriser la rigueur de l'enquête et la prudence avec laquelle elle est menée. Il s'agit d'éviter toute précipitation de jugement en s'obligeant stratégiquement à douter de ses propres conclusions spontanées pour parvenir à une certitude de culpabilité, qui seule, peut justifier la levée de la présomption. On reconnaît une perspective éminemment cartésienne dans cette façon de s'opposer à soi-même des stratagèmes de pensée visant à se détacher de ses préjugés.

Mais, comme le mentionne Beccaria, il est clair que tout ceci repose en dernière analyse sur la nécessité absolue d'éviter « le risque de torturer un innocent ». Certes, Beccaria veut montrer ici l'absurdité et l'inhumanité de la

torture dans le cadre de la procédure judiciaire (c'est l'objet du chapitre 16) mais le principe énoncé est plus large que la question de la torture, ou plutôt, la torture elle-même est plus étendue qu'on ne croit : en effet, être considéré et traité comme un coupable avant toute condamnation judiciaire est déjà en soi une quasi torture, une infamie dirait Beccaria. On peut donc comprendre l'évolution de la présomption d'innocence, qui, de principe qu'elle était, est devenue progressivement un véritable droit subjectif, attaché à chaque citoyen, bref, un droit de l'homme, tel que le reconnaît la récente loi du 15 juin 2000.

Nous défendrons ici l'idée selon laquelle ce principe représente en lui-même un progrès réellement impressionnant de notre droit, et, croyons-nous, de la civilisation occidentale ; même s'il soulève des difficultés pratiques, son affirmation même apparaît sans conteste comme l'honneur de la justice humaine. Il nous faut en effet apprécier ce point : lorsque nous affirmons sur le ton de l'évidence que, le doute profitant à l'accusé, *il est préférable de laisser un coupable impuni plutôt que de condamner un innocent*, nous ne mesurons pas à quel point cela ne va pas de soi... Aussi je voudrais scruter rapidement la signification anthropologique voire prophétique du principe de la présomption d'innocence.

Seulement, dans ce but, il convient de dépasser une lecture platement progressiste qui ferait de ce principe une pure conquête des Lumières de la Modernité arrachée aux ténèbres de l'Ancien Régime. Cette opposition Lumières/Ancien Régime (« ces abus ne devraient pas être tolérés au XVIII^e siècle » dit Beccaria sur un ton que nous connaissons fort bien...) entendue de façon systématique et malgré sa légitimité, interdit une lecture plus profonde du progrès que Beccaria contribue effectivement à consolider.

De même la tendance signalée plus haut à considérer le principe de présomption d'innocence comme un droit subjectif ¹ ne permet pas non plus, nous semble-t-il, de mettre tout à fait en lumière l'extraordinaire sagesse qui s'y trouve cristallisée. En effet, nous

¹ qui peut d'ailleurs aussi se réclamer de la paternité de Beccaria en ce qu'il conçoit la société à travers le prisme d'une théorie contractualiste et donc individualiste

tenterons de montrer que cette sagesse ne se limite pas à la reconnaissance de la réalité de l'injustice subie par l'éventuel innocent, ni non plus à la prise en considération d'une propension de la justice humaine à l'erreur. Nous pensons que l'existence même de ce principe requiert davantage de conditions de possibilité et de pensabilité; nous allons l'envisager dans un premier temps par un détour littéraire, nautique, pour ensuite, après analyse, proposer un second détour, tout aussi nautique d'ailleurs, qui visera à éclairer à la lumière l'abîme ainsi ouvert par cette sagesse même, **la condition tragique de la justice humaine du principe de présomption d'innocence**. Ainsi, nous aurons en quelque sorte cherché à comprendre *sans Beccaria*, un principe qu'il a effectivement contribué à formuler et à établir dans nos législations modernes.

Le détour par le Voyage.

Premier détour par la littérature : il s'agit du passage étrange tiré de *Voyage au bout de la nuit* où Bardamu embarque pour l'Afrique après l'expérience inaugurale et traumatisante de la guerre 14-18.² Un voyage dans le *Voyage* donc. Bardamu quitte l'Europe et surtout fuit la guerre, « cet abattoir international en folie » et tout ce qu'elle concentre : « En Afrique ! Que j'ai dit moi. Plus que ça sera loin, mieux ça vaudra ». Bardamu commence donc cette fuite pérégrinante qui n'en finira pas, aveuglé par l'évidence du tragique indépassable de l'existence que la guerre a définitivement révélé : « nous sommes tous des assassinés en sursis ». En ce sens, le bateau, c'est bien l'existence même et nous ne pouvons quitter le navire .

Bardamu en prend son parti, « à moi la vraie Afrique »... Pourtant « dès après les côtes du Portugal, les choses se mirent à se gâter ». L'élément déclencheur de cette dégradation consiste dans le règne sans partage de la chaleur le jour comme la nuit, qui va se traduire par un rassemblement irrésistible des hommes « condamnés à ne plus s'éloigner du bar, envoûtés, rivés aux ventilateurs, soudés aux petits morceaux de glace ». Et, poursuit Bardamu, dans « cette étuve tropicale à instinct (...) ça n'a pas traîné, tout le contenu humain du navire s'est coagulé dans une massive ivrognerie ».

A ce moment Bardamu se rend compte que ce qu'il fuit est toujours devant lui ; il commente : « nous vîmes alors à fleur de peau venir s'étaler l'angoissante nature des blancs, provoquée, libérée, bien débraillée leur vraie nature, tout comme à la guerre ».

Dans cette ambiance étouffante, Bardamu va se trouver pris *au centre* d'un engrenage collectif irrésistible. D'abord, il est le seul passager payant à bord, « je fus trouvé par conséquent, dès que cette particularité fut connue, singulièrement effronté, nettement insupportable ». L'anti-héros, semble donc arbitrairement mais logiquement choisi par le groupe : « quelques temps après les îles Canaries, j'appris d'un garçon de cabine qu'on s'accordait à me trouver poseur, voire insolent... Qu'on me soupçonnait de maqueroutage en même temps que de pédérastie... D'être même un peu cocaïnoman... Mais cela à titre accessoire. Puis l'Idée fit son chemin que je devais fuir la France devant les conséquences de certains forfaits parmi les plus graves ».

Le groupe véhicule sur le compte de Bardamu ce qu'il convient pour se souder. Apparaît alors une véritable présomption de culpabilité : « on en vint à ne plus douter que c'était bien moi le plus grand et le plus insupportable mufle du bord et pour ainsi dire le seul. Voilà qui promettait. » La crise s'exaspère, l'animosité du groupe se concentre irrésistiblement sur un homme jugé coupable de la tension et du désordre ambiant... La méfiance des uns confirmant celle des autres, certains passagers, d'abord familiers et cordiaux, finissent par ne plus lui adresser la parole, « je ne connaissais personne à bord et cependant chacun semblait me reconnaître » ; comme on reconnaît ajoute-t-il plus loin « le criminel célèbre qu'on publie dans les journaux ». Bardamu se retrouve donc face à « des ennemis spontanés », électrisés par sa personne sans qu'on sache vraiment pourquoi, mais sans qu'on puisse imaginer qu'il en soit autrement. « Je tenais, sans le vouloir, le rôle de **l'indispensable** infâme et répugnant saligaud honte du genre humain qu'on signale partout au long des siècles, dont tout le monde a entendu parler, ainsi que du Diable et du Bon Dieu, mais qui demeure toujours si divers, si fuyant, quand à terre et dans la vie, insaisissable en somme. » Le mot n'apparaît pas, mais Bardamu est bien un nouveau Jonas, il ajoute en effet : « il avait fallu pour l'isoler enfin le saligaud, l'identifier, le

2 Céline, *Voyage au bout de la nuit*, folio, p 147 à 162.

tenir, les circonstances exceptionnelles que l'on ne rencontrait que sur ce bord étroit » .

La tension ne peut pourtant pas se tenir à ce niveau indéfiniment, elle doit se résoudre en une action : « mon garçon de cabine, un père de famille, voulut bien me confier que les brillants officiers de la coloniale avait fait le serment, verre en main, de me gifler à la première occasion et de me balancer par dessus bord ensuite ». Expulsion du mal de la communauté, purification qui exige encore une fois non la présomption mais la certitude, l'évidence de la culpabilité de Bardamu, nouveau Jonas³ : « quand je lui demandais pourquoi, il n'en savait rien et il me demandait à son tour ce que j'avais bien pu faire pour en arriver là. Nous demeurions à ce doute ». Le doute ne porte que sur la raison de tout ceci, et plus loin, il rend compte de ce mystère d'iniquité assez simplement : « quand la haine des hommes ne comporte aucun risque, leur bêtise est vite convaincue, les motifs viennent tout seuls ». Tout est affaire de haine et d'ennui, au fond, et sans doute de désir mimétique... et au fur et à mesure, la concentration de l'agressivité du groupe se manifeste logiquement par un « troublant prestige » accolé à la personne de Bardamu : « mon importance à bord croissait prodigieusement de jour en jour » jusqu'à « l'inférieure importance »...

Puis, Céline enfin lâche le mot, Bardamu voit autour de lui rien de moins que des « sacrificateurs », « un sacrifice ! J'allais y passer. » dit-il. La mort se présente, nécessaire, certes, mais socialement nécessaire ; Céline, lui, peut sauver son héros, la démonstration est faite, Bardamu aurait dû être sacrifié par le groupe, par le peuple de ce navire, il peut donc le « sauver » par une pirouette romanesque que je vous laisse découvrir ou redécouvrir...

Analyse girardienne des conditions de pensabilité de ladite présomption

Cet épisode représente magnifiquement, une société qui ne connaît pas la présomption d'innocence, mais, surtout, il manifeste que nous n'aurions jamais dû le connaître : il n'est pas naturel . Ce qui est naturel au contraire, de

3 Précisons ce point : si Jonas est bien « coupable » dans sa relation à Dieu (il prend la direction opposée à celle qu'Il lui commande), celui-ci devient « coupable » aux yeux des membres de l'équipage pour de toutes autres « raisons » qui s'apparentent assez à celles que rencontre ici Bardamu.

la cour de récréation aux relations internationales en passant par les sociétés archaïques, c'est le mécanisme de la violence collective qui se focalise sur un seul, celui qui est spontanément présumé coupable. Cette présomption de culpabilité n'est pas due à une simple précipitation de jugement, une simple erreur, c'est une tendance de fond de la collectivité considérée, une manière incroyablement efficace pour elle de s'assurer de son unité. Comment ? En se faisant Une contre un individu, peu importe d'ailleurs lequel... Mais cet apparent arbitraire n'est pas vécu ainsi par les autres voyageurs. Pour eux, c'est l'anti présomption d'innocence : il n'y a pas de fumée sans feu, Bardamu est réellement coupable. De quoi au juste ? Au fond de l'animosité de la collectivité elle-même et de la tension qui ne cesse d'y croître, de la chaleur suffocante. Ce faisant, le groupe se protège lui-même de la violence diffuse qui l'habite en la projetant infailliblement sur l'un de ses membres. Le jugement est certain, sans scrupule ni procédure... Il doit en aller ainsi.

Pourtant, la force romanesque de ce passage du *Voyage* vient précisément du fait que l'arbitraire et l'injustice de ce mécanisme collectif nous sont, à nous lecteurs, totalement transparents. Nous le devons à la lumière crue que projette sur ce mécanisme l'innocence de Bardamu. Il est le seul qui sur ce rafiote peut nous donner à comprendre la situation : un Bouc Emissaire est en passe d'être sacrifié sans autre forme de procès : il n'y a pas de place pour un procès ici, pas de place pour une présomption, la scène est saturée de certitude, mais une certitude que l'innocence de Bardamu dévoile comme aveuglement. Le principe de présomption d'innocence est bien le cœur de ce texte ! Nous le partageons pour ainsi dire avec Bardamu...

En réalité, Céline décrit à la perfection ce que Girard appelle une crise victimaire spontanée telle que les sociétés archaïques ont dû en connaître et qui se trouve être à l'origine selon Girard de la culture et du religieux. L'idée est la suivante : la menace essentielle qu'une communauté humaine doit affronter n'est pas extérieure à elle, ce n'est pas de la nature et de sa puissance qu'elle doit se protéger, mais d'elle-même, de l'emballement du mimétisme et finalement de la violence de ses membres.

« Autrement dit: il y a un obstacle permanent et, en quelque sorte, irréductible à la

bonne entente entre les hommes, qui n'est pas seulement la rareté, le conflit au sujet de la rareté, mais qui est cette convergence des désirs sur le même objet, par conséquent il faut essayer de penser comment cet obstacle peut être surmonté, comment les sociétés humaines ont résolu ce problème ou comment plutôt ce problème s'est résolu lui-même. » « Je pense quant à moi que les mythes et les rituels nous donnent la réponse »⁴ et notamment le sacrifice rituel, cet étonnant invariant de la culture humaine car, constate Girard : « cela se termine toujours par le sacrifice ». C'est-à-dire par une immolation qui est la réunion de toute la communauté contre une victime. Dans le sacrifice rituel celle-ci est désignée à l'avance (que ce soit un animal ou un homme) mais je pense que si on étudie la forme de ces rituels et leur contenu, on est obligé d'aboutir à une idée qu'il y a une version spontanée de ce même phénomène auparavant. Le déchaînement mimétique des rivalités tend de lui-même, au moment où les objets disparaissent, au moment où les antagonismes s'exaspèrent à se déplacer latéralement vers les antagonistes eux-mêmes. C'est-à-dire que plusieurs antagonistes vont se réunir contre un antagoniste unique et, bien entendu, cela ne fera qu'accroître le désordre jusqu'au moment où le processus deviendra si fort que la communauté entière s'unira contre l'unique antagoniste.

A ce moment, nous pouvons mesurer l'efficacité sociale de l'absence du principe de présomption d'innocence. Car lorsque le meurtre collectif a lieu, l'imprévisible et l'inattendu surviennent : la paix. La paix succède instantanément à la confusion violente la plus extrême. Miraculeusement, l'ordre succède au péril ; et cette soudaineté explique le fait que « la communauté modeste ne s'attribue pas le mérite de cette pacification et finalement l'attribue à la victime elle-même. » Ainsi, est « divinisée » la victime pourtant jugée ou plutôt irréversiblement présumée coupable auparavant... Il faut même dire que la radicalité de la paix sociale dépend de la radicalité avec laquelle tous les hommes sont convaincus de la culpabilité de la victime, elle doit être sans faille pour être efficace ! Nous avons vu Bardamu bénéficier par anticipation de cette divinisation par ses sacrificateurs auto désignés... divinisation dont

⁴ *Vers une anthropologie de la frontière*, propos tirés d'un entretien avec René Girard, recueillis par Marie Louise Martinez (le 31 mai 1994 au CIEP à Sèvres).

la société pacifiée se souviendra à travers le mythe et qu'elle cherchera à rééditer de façon réglée par le sacrifice rituel, véritable mime du sacrifice spontané, afin de bénéficier à nouveau de l'apaisement social qui en découle. « C'est la communauté entière que le sacrifice protège de sa propre violence » (VS, p18) le sacrifice détourne réellement la violence de la société, il est un véritable paratonnerre de la violence du groupe. Nous voyons donc à l'œuvre une autorégulation efficace de la violence par la violence aux dépens, il est vrai, de quelques boucs émissaires ou victimes rituelles. Cette gestion de la violence humaine se préoccupe moins de **l'innocence des personnes que de la paix et du groupe**. **Dans ce contexte, il vaut mieux condamner un innocent que laisser échapper un présumé coupable**, qui est en fait coupable du seul fait qu'il est présumé tel. Bref, « il vaut mieux qu'un seul homme meure pour le peuple » (Jn, 18)

Mais d'où vient alors que nous n'y croyons pas? D'où vient que nous ne voyons que violence arbitraire et qu'innocence bafouée? D'où vient au fond le savoir, la science de Céline, de Girard et de notre code de procédure pénale, d'où viennent les Lumières de Beccaria ?

C'est que notre civilisation est travaillée en profondeur par une révélation religieuse, mais également anthropologique⁵, pluri-millénaire qui a définitivement mis au jour ce jeu de la violence que les hommes n'auraient jamais dû connaître. Il existe certains textes qui ne se contentent pas de propager la divinisation mythologique d'une victime arbitraire mais qui affirment justement qu'il s'agit d'une victime : Oui, Jonas est innocent, Oui, Job est innocent, Oui le serviteur souffrant est innocent, Oui, contre les Grands Prêtres, les autorités romaines, la foule et ses propres disciples, Jésus de Nazareth est l'Innocent. Ce qu'il faut comprendre, c'est que l'affirmation de l'innocence concerne évidemment l'individu mais elle a aussi et en même temps une signification collective : c'est le mimétisme violent du groupe et de chacun de ses membres qui est révélé, c'est le fondement violent du sacré et l'aveuglement qu'il implique qui est dévoilé. C'est cela qui implique l'impératif d'un

⁵ Car telle est la portée ambitieuse, certes systématique de Girard, mais qui n'en demeure pas moins *limitée* en son ordre ; il n'est par exemple évidemment pas question de théologie ici, du moins au sens où l'entend d'ordinaire un certain public chrétien...

stratagème fictif qui vise à lutter contre cette tendance accusatrice : c'est le rôle du principe de présomption d'innocence. La perception du sens de cette étrange expression biblique de « bouc émissaire » constitue la condition de possibilité *sine qua non* de l'idée même de présomption d'innocence.

L'enjeu est non seulement d'éviter par ce principe qu'un autre Christ soit condamné injustement, mais c'est aussi de mesurer la force inquiétante du mécanisme de l'accusation, dans la mesure où, mystère d'iniquité, l'innocence elle-même peut apparaître comme le meilleur excitant, la meilleure « raison » de l'accusation collective. C'est ce qu'il faut comprendre du principe talmudique souvent cité par Emmanuel Lévinas « Si tout le monde est d'accord pour condamner un prévenu, relâchez-le, il doit être innocent ». La formule est saisissante, la sagesse biblique reconnaît que l'innocence aime l'accusation. Il y a donc au sein de la présomption d'innocence une sagesse, une connaissance qui d'une certaine façon nous dépasse, et c'est pourquoi nous touchons à un fondement essentiel ; mais cette sagesse est bouleversante dans les deux sens du terme : il est bouleversant de la connaître et de la voir structurer la justice, et en même temps, la connaître, c'est aussi sortir de l'omniscience impavide et confortable des sacrificateurs aveugles, c'est prendre conscience d'un abîme qui nous traverse en même temps que le corps social auquel nous appartenons. C'est ce que nous aimerions scruter à travers l'œuvre d'un autre romancier à bord d'un autre navire...

Second détour : *Billy Budd, marin* de Melville.

Dans *Billy Budd, marin*, ce dernier représente justement l'innocence même, du moins telle qu'elle peut se manifester chez un humain : il nous est présenté par Melville comme « une sorte d'honnête barbare, assez comparable à ce que put être Adam avant que le serpent urbain se fut faufilé en sa compagnie ». Or, voilà ce marin bon et massif, noir comme l'ébène, arraché de son navire marchand où il était très apprécié, est enrôlé de force sur le *Bellipotent*, un navire de guerre. Dans ce nouvel environnement guerrier et marqué par de récentes mutineries, cet être naïf et incapable de méchanceté suscite étrangement l'animosité autour de lui, et notamment celle du sombre capitaine d'arme du *Bellipotent* : Claggart. Nous

apprenons que Claggart est en effet secrètement envieux de Billy Budd, et désire sa perte, sa mort. « Est-il rien de plus mystérieux en effet qu'une antipathie spontanée et profonde comme celle qu'éveille parfois chez certains mortels d'exception le simple aspect d'un autre mortel, quelque inoffensif qu'il puisse être, et peut-être pour cela même? », Billy Budd, ne peut suspecter une pareille haine gratuite à son endroit, pourtant, il semble bien que tel soit le cas. Une scène d'apparence bénigne le confirme : pendant le repas des hommes, Billy Budd laisse tomber son écuelle au moment où Claggart passait par là ; réagissant devant la foule amusée des convives, le capitaine lâche alors le dicton : « à bel ouvrier, bel ouvrage! ». Rien de bien extraordinaire en apparence, et pourtant Melville commente : « il avait laissé échapper par là même une allusion ironique, perdue d'ailleurs pour les jeunes marins qui l'entendirent, à ce qui avait été la raison première de sa haine pour Billy, à savoir la remarquable beauté de sa personne ». Billy Budd apparaît à nos yeux comme un nouveau Bardamu. Nous apprenons seulement que la racine de l'implacable mécanisme de la violence réside dans ce que Girard appelle le désir mimétique et que Melville nomme plus simplement : envie. Il est en effet une curieuse nature de l'envie que la relation trouble de Claggart envers Billy Budd nous permet de saisir : « l'envie et l'antipathie, passions logiquement incompatibles, s'unirent en une même naissance. » En réalité cette union est logique : je ne peux véritablement haïr que celui que j'admire secrètement ; le rival est toujours un ancien modèle vénéré.

Aussi, Claggart le fera adroitement et perversement accuser de complot et de volonté de mutinerie : dans un contexte de guerre, c'est la peine capitale !

Mais, à partir de ce moment, la situation décrite par Melville se sépare nettement de celle du *Voyage au bout de la nuit* ; car le *Bellipotent* est un navire régi par le droit : le capitaine du navire, représentant de la justice, intervient alors pour apprécier l'accusation de Claggart, il s'agit du capitaine Vere. Véritable incarnation de la présomption d'innocence, le Capitaine Vere ne peut manquer de s'interroger : « quelque chose dans la manière assurée et légèrement ostentatoire dont Claggart faisait sa déposition lui rappela étrangement un musicien qui avait porté un faux témoignage dans un

procès capital devant une cour martiale dont il avait été lui-même membre ». Claggart, de son côté, cherche à fortifier ses allégations par l'idée aussi perverse qu'imparable qu'« un piège peut se cacher sous les roses » : le doute ne doit pas profiter à l'accusé, mais à la communauté et à son unité, et sa sécurité dont Claggart se veut le défenseur ... Mais le capitaine Vere, convaincu de la mauvaise foi du délateur, cherche à organiser une véritable confrontation entre Claggart et Billy Budd à l'écart de la foule pour éviter l'infamie de la publicité... Bref le droit (Vere) se débat avec ce qu'il connaît du cœur humain, scrupule dont les sacrificateurs archaïques n'avaient que faire...

Seulement, face aux accusations de Claggart, qui reposent sur une série de petits faits réels unilatéralement interprétés, Billy Budd est sans voix, et son unique défaut, un bégaiement dans les situations difficiles, le submerge... il ne peut se défendre, l'innocence se défend piètrement. Vere s'en aperçoit et tente de l'apaiser, mais l'anxiété de Budd redouble, et ses efforts de Budd, nous dit Melville, « n'aboutirent bientôt qu'à confirmer la paralysie et à donner à son visage l'expression d'un crucifié. » c'est alors que se produit un événement inouï aux yeux du lecteur comme de Vere : « L'instant d'après, prompt comme la flamme d'un canon jaillissant dans la nuit, son bras droit se détendit et Claggart tomba sur le pont », mort, sur le coup... Vere, stupéfait par la scène et constatant le drame désormais noué, s'écrie alors : « Frappé à mort par un Ange de Dieu ! Et pourtant l'ange doit être pendu ». Melville peut alors, à travers ce drame singulier, saisir l'essence de situation de la justice humaine : « à la lumière du code martial dont il devait être jugé d'après les règles, l'innocence et la culpabilité personnifiées par Claggart et Billy Budd troquèrent leurs places. D'un point de vue légal, la victime apparente de la tragédie, Claggart, étendu sur le sol, était celui qui avait cherché à faire une victime d'un homme sans reproche; et l'acte indiscutable de ce dernier, considéré d'un point de vue naval, constituait le plus hideux des crimes militaires ». La situation de Vere, qui est celle de la justice cherchant à innocenter les innocents et punir les coupables, est donc accablante: dans l'imbroglio des affaires et des cœurs humains, cette recherche se révèle tout simplement impossible: il n'y a pas de coupable « chimiquement » pur ni d'innocent d'ailleurs : la justice humaine trouve son sens dans une

tâche impossible, voilà ce que semble nous dire Melville. Et pourtant, la justice doit être rendue, il le faut bien ; aussi tous les juges sont dans une situation comparable aux membres de la cour martiale qui doivent juger Billy Budd : « ils échangeaient des regards chargés d'indécision et de trouble, tout en sentant qu'ils devaient néanmoins se décider à bref délai ».

Que conclure ?

On a envie de dire de la justice humaine ce que Pascal affirme de l'homme ; elle est misérable, mais elle le sait, ou plutôt elle ne doit pas l'oublier, et c'est ce qui fait toute sa grandeur... La justice porte une exigence (que le principe d'innocence énonce) qu'elle sait ne pas pouvoir ultimement honorer, mais cette exigence donne pourtant sens à sa faillibilité, c'est-à-dire au fait qu'elle ne connaît que la surface des choses et des êtres.

On pourrait dire ainsi, sans paradoxe, que le principe évangélique qui défend de juger son frère concerne au premier chef celui-là même dont le métier est de « juger ». C'est le principe de présomption d'innocence qui l'impose au fond : la référence à cet absolu qu'est l'Innocence (au delà de la lettre du principe positif), place la justice humaine au sein d'un horizon qui la dépasse infiniment, mais en même temps, c'est cet abîme qui rend possible sa recherche inquiète du juste (et ce, par opposition aux sacrificateurs qui ont toujours déjà trouvé le coupable). Telle est, nous semble-t-il, la glorieuse misère que le principe de la présomption d'innocence affirme si parfaitement : il rend possible une tâche impossible, qui n'en demeure pas moins nécessaire... On peut même en tirer la conséquence que plus une société oublie cet horizon infini (de la quête du juste absolu), plus elle demandera mécaniquement à ses juges de jouer un rôle absolu qu'ils ne pourront jamais tenir, et l'on peut prévoir alors que le prochain bouc émissaire sera le juge lui-même et ce, au nom des victimes elles-mêmes. Peut-être était-ce ce qu'avait en tête Herman Melville quand il imaginait la mort du capitaine Vere (et donc de la justice) dans un combat naval face à un vaisseau français baptisé *l'Athée* ?

A l'occasion du 10^{ème} anniversaire du Collège Supérieur nous relisons l'allocution prononcée par Monseigneur Billé lors de l'inauguration de nos locaux.

Vous avez tenu, Monsieur le Directeur, à ce que l'Archevêque de Lyon soit associé aux commencements d'une aventure à l'origine de laquelle il n'est pour rien et à l'inauguration d'un Collège Supérieur, qui n'est pas institutionnellement lié au diocèse ou à une instance universitaire de nature proprement ecclésiale.

Que je ne sois pour rien au lancement de l'entreprise pourrait sembler étonnant, dans la mesure où elle propose une initiation à la foi chrétienne. Que vous vouliez m'associer à cette étape de la vie du collège pourrait sembler paradoxal, alors que vous proposez une initiation à la philosophie et que comme l'a dit Jean-Paul II dans *Fides et ratio*, « l'Eglise n'a pas pour mission de canoniser une philosophie déterminée et laisse la philosophie, même quand celle-ci entre en relation avec la théologie, procéder selon sa méthode propre ».

Mais telle est, je crois, l'originalité d'une institution comme celle-ci, maison d'étude et centre de la responsabilité de laïcs chrétiens, qui, enracinés dans la tradition de l'Eglise, conscients de la liberté que requiert le service de la vérité, souhaitent réfléchir à frais nouveaux aux questions dont dépend l'orientation à donner à l'existence personnelle, comme à la vie en commun.

En faisant cela, ils apportent une contribution à la demande que Jean-Paul II adressait en 1989, je cite, « aux fidèles laïcs, d'être présents, guidés par le courage et la créativité intellectuelle, dans les postes privilégiés de la culture... Cette présence ayant pour but non seulement de reconnaître et éventuellement de purifier les éléments de la culture existante, en les soumettant à une sage critique, mais aussi à accroître leur valeur, grâce aux richesses originales de l'Evangile et de la foi chrétienne. »

Beaucoup de ceux qui ont regardé ou essayé de comprendre le phénomène des Journées Mondiales de la Jeunesse ont été sensibles à la radicalité des questions qui, dans un tel cadre, étaient abordées avec, par et pour les jeunes qui étaient là. Question de la vie et de la mort, question du mal subi ou du mal voulu, désir de comprendre pourquoi il vaut la peine de vivre, fondements véritables de la dignité de tout homme et de la solidarité entre les hommes, que sais-je encore. C'est comme un écho de ces préoccupations qui courent invisiblement dans le monde et qui

SOMMAIRE

Edito: le père PERROT par J-N. Dumont
Article La présomption d'innocence
par Thomas Bourgeois
L'Amour de la Vérité Monseigneur Billé
Quelques dates à retenir

traversent l'histoire, que j'entends dans *Fides et ratio*. « Pour l'accomplissement personnel de l'homme, seule sera déterminante la décision d'entrer dans la vérité qu'il parviendra au plein exercice de sa liberté et de sa vocation à l'amour et à la reconnaissance de Dieu, suprême accomplissement de lui-même. »

Deux mots parmi les plus communs et les plus exigeants se trouvent dans ces paroles. Celui de liberté et celui de vérité.

Parmi les nombreuses réflexions que suscite la parution d'un récent document romain, il y a celle-ci : L'Eglise catholique prétendrait être propriétaire de la vérité. Etrange formule, qui suffit à laisser apercevoir la stupidité de la prétention, si cette prétention existait. La vérité se donne à découvrir, afin qu'elle nous libère, si nous acceptons humblement de la servir. Puisse ce service être la route de ce Collège.

Quelques dates à retenir

Comment est né le féminisme ?

Muriel SALLE 15 octobre

Pour un nouveau féminisme

François de MUIZON 26 novembre

Le semblable et le différent

Françoise HERITIER 10 décembre

Le droit d'entreprendre

J.Ph DELSOL, B. LACROIX, P.Y.GOMEZ 7 octobre

Le secret professionnel

E. JEANTET, J.O.VIOUT, Mgr J.P. BATUT 25 novembre

La liberté d'aller et venir

P. GARBIT, P. MOREAU, O. BRACHET 9 décembre

Le corps manipulé ou tout est-il possible ?

Xavier LACROIX 18 novembre

Le corps souffrant ou sommes-nous voués à la poussière ?

Jean-Philippe COUMEL 9 décembre

Conférences à Villefranche sur Saône

Cabaret philosophique

Pierre BENOIT

Les blessures de l'âme

19 novembre

